

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23	L'an deux mil vingt, le quatre juin à vingt heures trente heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt neuf mai deux mille vingt, s'est réuni en conseil municipal à la salle polyvalente Jean de Pascal, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire.
<b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Étaient présents :</b> Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Ernest FRANCO, Pascale MILLOT HAUK, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Christophe PINEL, Adeline FILLOT, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, Philippe RISCH, Valérie CHANUT.
	<b>Absents :</b> néant
	<b>Pouvoirs :</b> néant
	<b>Secrétaire de séance :</b> Pascale BONNIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2020-031  
SEANCE DU 4 JUIN 2020**

**OBJET : Election des délégués pour le syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité de la Région Lyonnaise (SIGERLY)**

*VU le Code général des collectivités territoriales énumérées à l'article L.2121-33 et L.2122-25 et les textes spécifiques à ces organismes,*

*Vu les statuts du sigerly et notamment son article 6.2 portant composition du syndicat*

Fondé en 1935, Le SIGERLY, syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise, regroupe aujourd'hui la Métropole de Lyon et 66 communes dont 8 communes « urbaines » du département du Rhône.

En tant que syndicat mixte ouvert, le SIGERLY assure une mission de service public centrée sur la gestion raisonnée des énergies (bâtiments communaux, éclairage public), la qualité de la distribution d'énergies (électricité et gaz), l'aménagement durable cohérent et sécuritaire du territoire (effacement des réseaux) ainsi que le développement des énergies renouvelables (solaire, bois).

Pour accomplir sa mission, le SIGERLY propose à ses membres des compétences dites « à la carte » :

- concession de la distribution d'électricité et de gaz,
- dissimulation coordonnée des réseaux,
- éclairage public,
- création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains.

et un certain nombre d'activités dites « partagées » :

- coordination de groupements de commande,
- financement, réalisation et exploitation d'installations photovoltaïques
- accompagnement de projets basés sur l'efficacité énergétique et suivi de consommation d'énergies (CEP),
- valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE),

- expertise des devis de raccordement émis dans le cadre des demandes de raccordement au réseau de gaz et d'électricité,
- coordination de maîtrise d'ouvrage pour les opérations de travaux.

Madame le Maire demande au Conseil municipal d'élire un (1) délégué titulaires et un (1) délégué suppléant pour le syndicat intercommunal du gaz et de l'électricité de la Région lyonnaise (SIGERLY).

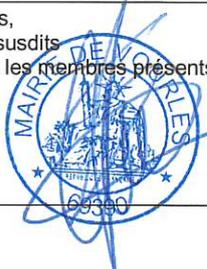
**Le conseil municipal,**

**Madame Catherine STARON, Maire, entendue**

**A l'unanimité des membres présents et représentés**

**PROCLAME** Christophe PINEL, délégué titulaire et Thierry DILLENSEGER, délégué suppléant en qualité de représentants du SIGERLY :

Pour : 23      Contre : 0      Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le		Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,	
Le Maire, Catherine STARON	Le Maire, Catherine STARON		

Accusé de réception en préfecture  
 069-216902684-20200604-2020-031-DE  
 Date de réception préfecture : 08/06/2020